



GREFFE D'AIX-LUYNES

«Les grands oubliés »

Le service du greffe est trop souvent le parent pauvre de la gestion quotidienne de notre établissement. Pourtant, ne nous y trompons pas : il est le cœur battant, sans un greffe efficace, c'est toute la chaîne de fonctionnement de l'établissement qui se grippe : retards, erreurs, surcharge de travail et dysfonctionnements deviennent inévitables.

DES AFFECTATIONS INSUFFISANTES

FO Justice acte les efforts, mais le compte n'y est toujours pas !

FO Justice reconnaît que des efforts d'affectation ont récemment été réalisés. C'est un premier pas, mais il est largement insuffisant !!

Le manque chronique d'effectifs demeure une réalité. Les agents continuent de travailler à flux tendu, confrontés à une charge de travail toujours plus importante. Cette situation n'est plus acceptable et met les personnels en grande difficulté.

LE MANQUE D'ENCADREMENT

Le greffe est confronté à un déficit d'encadrement qui impacte l'organisation du service et le suivi des personnels. Le renforcement de la chaîne hiérarchique, par l'affectation de gradés supplémentaires ou la création d'un poste d'officier dédié, apparaît nécessaire. **Par ailleurs, l'absence d'encadrement durant le service de nuit constitue une difficulté majeure, un agent de brigade étant amené à assurer seul des décisions engageant le service.** Cette situation nécessite la mise en œuvre de mesures adaptées afin de garantir la sécurité des prises de décision, la continuité du service et la protection des personnels.

LE MANQUE DE FORMATION

L'arrivée de nouveaux personnels ne peut être une réponse efficace si elle ne s'accompagne pas d'une véritable formation. Les agents doivent pouvoir exercer leurs missions dans de bonnes conditions, avec une formation adaptée dès leur prise de fonctions.

DES RISQUES QUI NE CESSENT D'AUGMENTER

Les agents ne doivent pas payer les défaillances de l'administration.

Les conséquences de cette politique sont connues de tous :

- erreurs de procédure ;
- dysfonctionnements administratifs ;
- ouvertures des conflits avec la population pénale sur les coursives ;
- **recherche systématique de responsables parmi les personnels.**

FO Justice REFUSE que les personnels deviennent les boucs émissaires d'un système auquel les moyens nécessaires sont refusés. Lorsque les effectifs sont insuffisants et que des difficultés de formation existent, les erreurs résultent avant tout d'un manque de moyens plutôt que d'un manque d'implication des agents.

FO JUSTICE EXIGE DES MESURES IMMEDIATES

Face à une situation qui met en péril le bon fonctionnement de l'établissement et la santé des personnels,

FO Justice EXIGE :

- Le renforcement immédiat et pérenne des effectifs, ainsi que l'affectation de personnels d'encadrement, afin de soulager le service du greffe et d'assurer un accompagnement adapté des personnels
- la mise en place systématique d'une formation adaptée pour chaque nouvel agent affecté au greffe.
- une véritable politique de soutien aux personnels, permettant d'assurer un service de qualité dans des conditions de travail dignes.

FO JUSTICE CONTINUERA de défendre les droits, la protection et la dignité de tous les personnels.

FO JUSTICE REFUSE que le greffe d'Aix-Luynes soit sacrifié par manque de moyens.